



Communiqué de presse

Bilan National des Entreprises 2025 | Construction

La construction devient le premier secteur en difficulté en France en 2025

Paris, le 26 février 2026 - Le Bilan national des Entreprises 2025, produit par le CNGTC, Infogreffe et Xerfi, place la construction au premier rang des secteurs touchés par les défaillances d'entreprises. Avec 21,5 % des ouvertures de procédures collectives pour seulement 5,6 % du PIB, le BTP illustre une fragilité structurelle aggravée par la crise du logement neuf.

- 21,4 % des ouvertures de procédures collectives en 2025 : la construction dépasse le commerce (21,2 %) et devient le premier secteur sinistré en France. Le volume de procédures collectives est en hausse de 7,5 % sur un an, au-dessus de la moyenne nationale (+ 6,3 %).
- Les immatriculations sont en recul de 5,9 % pour la construction, l'un des trois seuls secteurs en baisse, contre + 7,7 % au niveau national.
- Le secteur représente 23,3 % des injonctions de payer : la construction est le premier secteur pour les impayés.

La construction, surreprésentée dans les difficultés d'entreprises

En 2025, 63 112 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de procédure collective en France, soit une hausse de 6,3 % par rapport à 2024. Dans ce contexte, la construction se distingue comme le secteur le plus touché : elle concentre 21,5 % des ouvertures alors qu'elle ne représente qu'un peu plus de 10 % du stock d'entreprises. Rapportée au PIB, l'asymétrie est encore plus frappante : 21,5 % des procédures pour 5,6 % de la richesse nationale.

Les défaillances progressent de 7,5 % sur un an dans le secteur, portant son poids au-dessus de celui du commerce pour la première fois. Les activités les plus sinistrées sont les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (taux de défaillance de 4,6 %) et la construction de maisons individuelles (4,3 %). Les travaux de peinture et vitrerie (+ 20,3 %) et les travaux d'installation électrique (+ 17,7 %) enregistrent les accélérations les plus fortes. L'âge moyen des entreprises concernées s'établit à 8,8 ans, le plus faible de tous les secteurs.

La construction est également le premier secteur dans les ordonnances en matière d'injonction de payer (23,3 % du total), signe des tensions de trésorerie qui parcourent la chaîne de valeur du BTP.

Des trajectoires divergentes entre immobilier et construction

L'immobilier et la construction, qui évoluaient de concert en 2024, ont suivi des trajectoires opposées en 2025. L'immobilier amorce une sortie de crise (- 20,5 % de procédures), porté par le rebond des transactions dans l'ancien.

À l'inverse, la construction s'est enfoncée dans la crise (+ 7,5 %), pénalisée par des tensions sur le segment de l'investissement locatif et la faiblesse persistante de la construction neuve. L'horizon semble toutefois se dégager : les mises en chantier se sont redressées à partir de l'été, et le plan « Relance logement » vise 400 000 logements construits par an dès 2026, contre moins de 280 000 en 2025.

Un tissu entrepreneurial qui se contracte

Côté créations, la construction recule de 5,9 % et ne pèse plus que 6,1 % des immatriculations en 2025 (contre 7,3 % en 2021), dans un contexte national pourtant record (634 416 inscriptions, + 7,7 %). En matière de dépôts de comptes annuels, le secteur reste troisième (11,8 % du total), avec une croissance inférieure à la moyenne nationale.

[Téléchargez le Bilan National des Entreprises 2025](#)

Méthodologie du bilan national des entreprises :

Réalisé par Xerfi à partir des informations statistiques brutes des bases de données contrôlées et certifiées des greffes des tribunaux de commerce, le Bilan National des Entreprises (BNE 2025) propose un état des lieux complet des flux d'entreprises en France (hors Alsace et Moselle) au cours de l'année 2024. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées du Registre du Commerce et des Sociétés en 2024. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi.

À propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce :

Présidé par Maître Victor Geneste, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant plus de 6 millions d'entreprises et 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>

À propos de Xerfi :

Xerfi est le leader français des études et de l'analyse économique, sectorielle et stratégique. Xerfi s'appuie sur des équipes d'experts de premier plan et son professionnalisme repose sur la précision de ses données, la rigueur de ses prévisions et de ses analyses, l'excellence de ses études et de ses synthèses et la pertinence de ses préconisations. Xerfi entend ainsi réduire l'incertitude dans la prise de décision stratégique des entreprises et transformer la décision en résultats. Pour plus d'informations : <https://www.xerfi.com>

À propos d'Infogreffe :

Créé en 1986, Infogreffe est le Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) des greffes des tribunaux de commerce français. La raison d'être d'Infogreffe : développer avec les greffiers des tribunaux de commerce la plateforme numérique référente au service de l'activité économique. Infogreffe peut compter sur plus de 2 000 collaborateurs répartis dans les 142 greffes des tribunaux de commerce implantés en métropole et dans les DOM. Présidé par Me Dieudonné Mpouki, ses services en ligne accompagnent les entreprises et facilitent les moments clés de leur développement. Les produits et services dématérialisés d'Infogreffe répondent à un double impératif de rapidité dans les démarches et de sécurité pour favoriser le dynamisme et la transparence économiques du pays. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.infogreffe.fr